

INFORMATIONS AUX CLUBS

APPEL A PROJETS

Suite à l'augmentation de la licence annuelle, une enveloppe de 1 € par licence sera accordée aux CDE sur appel à projets, ce qui représente 4500 € en complément des actions menées au PSF.

Ces appels à projets seront présentés par les Commissions au CDE pour validation.

Les clubs, enseignants, sont invités à se rapprocher des Présidents de Commissions pour faire des propositions.

La réunion du 8 décembre avec le CRENA permettra de les évoquer.

Les actions entreprises peuvent être l'organisation de stages enseignants avec une « tête d'affiche », l'organisation de sessions Galop 7 « LABEL CDE » avec un jury externe, journées handicap, etc...

LABELLISATION DES CONCOURS « CIRCUIT DÉPARTEMENTAL »

Ces labellisations sont attribuées dans le cadre d'un « circuit » de plusieurs étapes.

Jusqu'à 4 étapes plus la finale de ce circuit peuvent être labellisées « Circuit Départemental »

Un Challenge Départemental avec un Champion en finale motive les cavaliers et les incite à sortir de leur club ce qui les fait progresser. Les clubs organisateurs ont davantage d'engagés.

Les commissions équestres sont à votre écoute pour organiser avec vous ces circuits.

Le CDE ne pourra pas labelliser des concours en dehors d'un circuit de 3 étapes minimum, sauf cas particuliers (1 seul concours de la discipline par an comme l'endurance)

FORMATION

Vous trouverez sur le site www.cde86.fr des informations sur les actions de formation en cours.

La Commission « Formation » formation@cde86.fr vous demande de lui communiquer vos stages de formation ouverts pour les publier sur le site et les réseaux sociaux.